Accusé de réception en préfecture
091-219102001-20210318-DEL2021009-DE
Date de réception préfecture : 01/04/2021

Département de l'ESSONNE

Arrondissement d'ETAMPES

Commune de DOURDAN

Nomenclature N° : 7

N°DEL2021009

République Française

Extrait du registre des DELIBERATIONS

du Conseil Municipal du 18 mars 2021

Conseillers en exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33

Objet : Révision des tarifs de la médiathèque

Le 18 mars 2021 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 12 mars 2021, s'est réuni sous la Présidence de Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN — Daouda TIMERA - Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Nadia LOUGHSALA -Barbara FAUSSET – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN - Nassima SEMSARI - Fabrice BARON – Rémi CROUZET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maxime FAUSSET-VANNIER a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Murielle VIEYRA

Le Conseil municipal entend l'exposé de Josépha BREBION :

La médiathèque, équipement municipal d'éducation et de loisirs, lieu de vie et maillon essentiel du lien social, a pour vocation de permettre l'accès à la culture au plus grand nombre et prend toute sa place dans l'animation et l'attractivité du territoire.

De plus en plus de communes au niveau national, régional et départemental font ce pari de la gratuité, qui permet de moderniser les médiathèques, simplifier leur accès, augmenter leur fréquentation, réduire la fracture culturelle et numérique.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil municipal de rendre gratuite l'inscription à la médiathèque pour les Dourdannais, de baisser la cotisation des habitants hors commune et de modifier les autres tarifs à compter du 1er avril 2021, comme suit :

Prestations	Nouveaux Tarifs à compter du 1er avril 2021	Anciens tarifs
Droit de prêt pendant un an - Dourdannais : Adultes : -18 ans : - Demandeurs d'emploi, - Hors commune de – de 26 ans scolarisés à Dourdan, - étudiants dourdannais de – de 26 ans - Personnel communal, - Carte professionnelle, - Carte scolaire	Gratuit	 6,30€ Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit
Habitants hors commune	10€	17.35€
Photocopies et impressions	10 pages gratuites/mois	A4 : 0,15€ A3 : 0,25€
Remplacement de la carte de lecteur	Gratuit	2,05€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL2015078 du Conseil municipal du 26 juin 2015 fixant les tarifs de la Bibliothèque Municipale, du Centre Équestre, du Conservatoire de Musique et de Danse, du Musée du château de Dourdan et du bulletin municipal,

Vu l'avis de la commission « Vie citoyenne » du 3 mars 2021,

Considérant la politique culturelle de la ville de Dourdan,

Considérant le plan départemental de développement de la Lecture publique,

Considérant que l'inscription payante constitue un frein à l'inclusion,

Considérant que l'adoption de la gratuité favorisera l'accès à la culture pour tous,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité :**

- **d'adopter** la gratuité de l'abonnement à la médiathèque pour les tous les dourdannais,
- **de modifier** la délibération N°DEL2015078 du Conseil municipal du 26 juin 2015 portant sur les tarifs de la médiathèque,
- **d'approuver** la baisse du tarif pour les habitants hors commune,
- **de fixer** les tarifs de la médiathèque comme suit :

Prestations	Tarifs au 1er avril 2021
Droit de prêt pendant un an - Dourdannais : Adultes : -18 ans : - Demandeurs d'emploi, - Hors commune de – de 26 ans scolarisés à Dourdan, - étudiants dourdannais de – de 26 ans - Personnel communal, - Carte professionnelle, - Carte scolaire	Gratuit
Habitants hors commune	10€
Photocopies et impressions	10 pages gratuites/mois
Remplacement de la carte de lecteur	Gratuit

Acte rendu exécutoire :
- **Publié le :** 1 AVR. 2021
- **Transmis au représentant de l'Etat**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme
Le Maire
Paolo DE CARVALHO

MAIRIE DE DOURDAN
ESSONNE